



Ligue des droits de l'Homme – Section d'Antony (92)
Communiqué – 03-07-2013

Il y a urgence pour le logement étudiant !

Un accord a été signé le 28 juin 2013 par le Conseil général des Hauts-de-Seine, la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB), la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Mairie d'Antony intitulé « *'Accord sur le projet de convention pour le développement de l'offre sociale de logement étudiant sur le site de la résidence universitaire Jean Zay à Antony et dans les Hauts-de-Seine sur 2013-2019* ».

La capacité d'hébergement de la Résidence Universitaire d'Antony (RUA) était de 2500 personnes en 2010, et ne sera plus que de 1080 à terme. L'accord prévoit la construction de 1200 logements sur l'ensemble des Hauts-de-Seine, destinés à compenser les démolitions de la résidence Jean Zay.

D'autre part, est annoncée la construction de 3 000 logements « répartis sur l'ensemble des Hauts-de-Seine », sans autre indication de localisation, surface et coût.

Moins d'une semaine après la signature de cet accord, un bâtiment de 91 appartements T2 (soit 182 « places ») a été démoli le 2 juillet.

Les projets de réhabilitation proposés pour la RUA ont été écartés sans concertation et le budget de 20 M€ voté par le Conseil régional d'Ile-de-France en 2009 n'a pas été utilisé, alors qu'il était possible de maintenir et d'améliorer l'offre de logement étudiant sur Antony, et ce à des loyers très bas (149 euros pour une chambre et 239 euros pour un T2), permettant aux jeunes de tous milieux un égal accès aux études.

En Ile-de-France, quatre étudiants sur cent trouvent à se loger en cité universitaire, contre huit sur cent dans le reste de la France.

Dans un contexte de crise du logement et de précarité croissante, particulièrement chez les étudiants, alors que les besoins sont urgents et immédiats, la Ligue des droits de l'Homme conteste une décision qui vise à disperser géographiquement et à échelonner sur plusieurs années l'éventuelle mise à disposition de logements pour les étudiants.

Le Plan d'investissement d'urgence pour le logement présenté en mars dernier par le gouvernement précise que, « *dans un contexte de crise où les Français ont de plus en plus de mal à se loger, il y a urgence à créer un "choc de confiance"* ».

La Ligue des droits de l'Homme, membre du « Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri ou mal logées » attend de l'État et des collectivités locales, notamment sur le sujet de la Résidence Universitaire d'Antony, non un choc de confiance, mais une prise de responsabilités immédiate et prenant toute la mesure du problème.

Contact : antony92@ldh-france.org